



Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231010-DB20231022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023

POLITIQUE DE L'HABITAT : L'ECLAT - SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°22

POLITIQUE DE L'HABITAT : L'ECLAT - SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

La SARL Pierre Promotion a obtenu un permis de construire n° 05616221L0021 le 11 octobre 2021 sur le site Ex Eléphant bleu pour la construction d'un collectif comprenant 55 logements dont 17 logements locatifs sociaux et 1 commerce. Le permis de construire a été transféré le 11 février 2023 à la SNC l'éclat et la SC Morbihan Habitat pour la partie sociale.

Le bailleur, Morbihan habitat, sollicite une subvention.

Sur les 17 logements, le programme est financé en PLUS pour 8 logements (4 T2, 3 T3 et 1 T4) et en PLAI pour 9 logements (dont 6 T2, 2 T3 et 1 T4).

La surface habitable est 940.05 m², la subvention est donc de 32 902 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération» du 28 septembre 2023 ;

Vu la demande de Lorient Habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Morbihan Habitat pour la production de 17 logements dont 8 financés en PLUS et 9 financés en PLAI.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire